

# LES COLLECTIVITÉS LOCALES

## EN CHIFFRES 2010

# 2

## LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LEUR POPULATION



2-1	Nombre de collectivités locales	14
2-2	Population des régions	16
2-3	Population des départements	18
2-4	Les groupements de communes à fiscalité propre	20
2-5	Les groupements de communes à fiscalité propre par taille	22
2-6	Les groupements de communes à fiscalité propre par région	24
2-7	Les principaux groupements de communes à fiscalité propre	26
2-8	Les communes par taille	30
2-9	Les communes par région	32
2-10	Les villes de plus de 100 000 habitants	34
2-11	Les syndicats de communes	36
2-12	Les aires urbaines de plus de 100 000 habitants	38

# 2-1 Nombre de collectivités locales

## DÉFINITIONS

► Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, sont définies comme « **collectivités territoriales de la République** » à l'article 72 de la Constitution :

- les communes ;
- les départements y compris les quatre départements d'outre-mer (DOM) ;
- les régions y compris les quatre régions d'outre-mer ;
- les collectivités à statut particulier ;
- les collectivités d'outre-mer (COM).

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité publique dite sui generis (« de son propre genre ») et non une collectivité territoriale.

► La **commune** est la plus petite subdivision administrative française. Les communes ont été créées le 14 décembre 1789. Certaines ont acquis un statut particulier. C'est le cas de Paris, Marseille, Lyon depuis la loi dite « PML » du 31 décembre 1982.

► Le **département**, créé par loi du 22 décembre 1789, devient une collectivité territoriale par la loi du 10 août 1871. Les départements d'outre-mer (DOM) ont, quant à eux, été créés par la loi du 19 mars 1946.

► La **région** a été créée par la loi de décentralisation du 2 mars 1982. La première élection des conseillers régionaux au suffrage universel direct a eu lieu le 16 mars 1986. Leur existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. La collectivité territoriale de Corse, qui est le plus souvent assimilée à une région, est dotée d'un statut particulier.

► Les **collectivités d'outre-mer (COM)** sont, aux termes de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, des territoires de la République française dont le statut est régi par l'article 74 de la Constitution. Ces territoires, au nombre de six, ont des statuts et une organisation interne très divers par la loi organique. Mayotte, l'une des six COM, va devenir le cinquième DOM et le 101<sup>e</sup> département français à compter du renouvellement du conseil général en 2011.

► Le **canton** est une circonscription électorale dans le cadre de laquelle est élu un conseiller général.

► Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** désignent les différentes formes de coopération existant entre les communes. On distingue deux types d'EPCI :

- la forme fédérative dite à fiscalité propre, caractérisée par une fiscalité directe locale et par l'existence de compétences obligatoires : les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les syndicats d'agglomération nouvelle et les communautés de communes ;
- la forme associative dite sans fiscalité propre, financée par les contributions des communes qui en sont membres : dont les syndicats à vocation unique et les syndicats à vocation multiple regroupés sous la dénomination syndicats de communes.

## PRÉSENTATION

La France compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 36 682 communes dont 112 dans les départements d'outre-mer. Les collectivités d'outre-mer (COM) rassemblent 111 communes supplémentaires. Le nombre de communes en France n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il peut en effet varier du fait de fusion, rétablissement ou création. On compte 100 départements dont 4 d'outre-mer et 25 régions dont 4 d'outre-mer. La collectivité territoriale de Corse, qui est une collectivité à statut particulier, est le plus souvent assimilée à une région, ce qui porte le nombre de régions à 26.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, on recense 14 795 établissements publics de coopération intercommunale dont 2 611 à fiscalité propre et 12 184 à contributions communales.

### ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Le code officiel géographique, établi par l'Insee, rassemble les codes et libellés des communes, des cantons, des arrondissements, des départements, des régions au 1<sup>er</sup> janvier 2010.*

*Les données figurant dans ce chapitre sont issues du code officiel géographique mis à jour annuellement par l'Insee.*

*Les données détaillées du code officiel géographique sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr).*

## Les collectivités territoriales de la République

(en nombre de collectivités)	2010
<b>Communes</b>	<b>36 793</b>
dont : Métropole	36 570
DOM	112
COM et Nouvelle-Calédonie	111
<b>Départements</b>	<b>100</b>
dont : Métropole	96
DOM	4
<b>Régions</b>	<b>26</b>
dont : métropole	21
ROM	4
collectivité territoriale de Corse	1
<b>Collectivités d'outre-mer</b>	<b>6</b>
Polynésie française, Wallis et Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	
<b>Collectivité à statut particulier</b>	<b>1</b>
Nouvelle-Calédonie	

Source : Insee, Code officiel géographique

## Les Établissements publics de coopération intercommunale et autres syndicats mixtes

(en nombre de groupements)	2010
<b>EPCI à fiscalité propre</b>	<b>2 611</b>
dont : communautés urbaines	16
communautés d'agglomération	181
syndicats d'agglomération nouvelle	5
communautés de communes	2 409
<b>Syndicats*</b>	<b>15 378</b>
dont : syndicats intercommunaux à vocation unique	10 789
syndicats intercommunaux à vocation multiple	1 395
syndicats mixtes	3 194

Source : DGCL

\* Le recensement des syndicats a été réalisé le 1<sup>er</sup> février 2010.

## Découpage administratif en cantons

(en nombre de cantons)	2009
<b>Canton</b>	<b>4 056</b>
dont : Métropole	3 883
DOM	153
Mayotte	20

Source : Insee, Code officiel géographique

# 2-2 Population des régions

## DÉFINITIONS

► La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

► Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

La nouvelle méthode repose sur deux principes :

\* Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

\* Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

## PRÉSENTATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, 63 601 002 personnes résident en France, soit une population en progression de 3,5 millions par rapport au recensement de 1999.

La très grande majorité des régions est marquée par une croissance démographique entre 1999 et 2007. Dans dix régions, la croissance, portée aussi bien par les espaces urbains que par les zones rurales, est supérieure à la moyenne métropolitaine (+ 0,7 %). Trois régions progressent au même rythme que la France métropolitaine.

En Île-de-France, les taux de progression se sont accrus à Paris et dans sa proche couronne, la croissance périurbaine s'atténue.

Dix régions ont une croissance intermédiaire (de + 0,2 % à + 0,5%).

Le Limousin et l'Auvergne retrouvent une croissance qu'ils avaient perdue. La Lorraine et la Franche-Comté progressent légèrement.

Quatre régions du grand bassin parisien ainsi que la Bourgogne gardent un rythme de croissance constant. Elles bénéficient comme les autres régions, d'un renouveau de leur espace rural, mais leur espace urbain est en croissance atténuée.

Deux régions affichent une croissance faible (Nord-Pas-de-Calais) voire une très légère décroissance (Champagne-Ardenne).

Les régions d'outre-mer ont une croissance relativement élevée, due en grande partie à un accroissement naturel (naissances – décès) important. Cette dynamique naturelle se conjugue avec un fort solde migratoire apparent pour la Guyane.

### ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'Insee.*

*Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*

## Population municipale en vigueur en 2010 (millésimée 2007)

(en nombre d'habitants)	population municipale
Alsace	1 827 248
Aquitaine	3 150 890
Auvergne	1 339 247
Bourgogne	1 633 891
Bretagne	3 120 288
Centre	2 526 919
Champagne-Ardenne	1 339 487
Corse	299 209
Franche-Comté	1 158 671
Île-de-France	11 598 866
Languedoc-Roussillon	2 560 870
Limousin	737 001
Lorraine	2 339 881
Midi-Pyrénées	2 810 559
Nord-Pas-de-Calais	4 021 676
Basse-Normandie	1 461 429
Haute-Normandie	1 816 716
Pays de la Loire	3 482 594
Picardie	1 900 354
Poitou-Charentes	1 739 780
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 864 015
Rhône-Alpes	6 065 959
Guadeloupe	400 584
Guyane	213 031
La Réunion	794 107
Martinique	397 730
<b>France</b>	<b>63 601 002</b>
dont Métropole	61 795 550
ROM	1 805 452
<b>Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie</b>	
<i>Saint-Pierre-et-Miquelon</i>	6 099
<i>Saint-Barthélemy</i>	8 450
<i>Saint-Martin</i>	35 925
<i>Mayotte (recensement 2007)</i>	186 452
<i>Polynésie française (recensement 2007)</i>	259 596
<i>Wallis-et-Futuna (recensement 2008)</i>	13 484
<i>Nouvelle-Calédonie (recensement 2004)</i>	230 789
<b>Ensemble République Française</b>	<b>64 341 797</b>

Source : Insee, Recensement de la population

# 2-3 Population des départements

## DÉFINITIONS

► La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

► Le **recensement de la population** a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

La nouvelle méthode repose sur deux principes :

\* Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

\* Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

## PRÉSENTATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, 63 601 002 personnes résident en France, soit une population en progression de 3,5 millions par rapport au recensement de 1999.

Alors que durant les années 1980 et 1990 le dynamisme démographique de la France métropolitaine était porté surtout par les périphéries urbaines, désormais ce sont tous les types de territoires qui en bénéficient. En 2007, la population reste concentrée autour du pôle parisien et des grandes agglomérations. Mais certains territoires éloignés des villes se densifient fortement. La population des espaces ruraux augmente au même rythme que celle de l'ensemble du territoire français (+ 0,7 % par an). En parallèle, de nouvelles zones de densification urbaine apparaissent le long des infrastructures et de certaines frontières. À l'intérieur des pôles urbains, les villes-centres connaissent un regain démographique, particulièrement dans les plus grandes agglomérations. Dans le Nord, l'Est et les grandes villes, où la population est plus jeune qu'ailleurs, le dynamisme démographique vient essentiellement d'un nombre de naissances très supérieur à celui des décès. L'attrait du Sud et de l'Ouest est toujours très fort, tandis que le grand bassin parisien marque le pas.

La répartition de la population française sur le territoire est très concentrée et elle évolue lentement : 60 % de la population occupe 8 % du territoire en 2007.

En 2007, la population reste ainsi concentrée autour du pôle parisien et des grandes agglomérations. Toutefois, elle se déploie également le long de couloirs de peuplement : la vallée de la Seine-Aval, les sillons alpin et rhodanien, le littoral méditerranéen, etc.

### ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'Insee.*

*Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*

## Population municipale en vigueur en 2010 (millésimée 2007)

<i>(en nombre d'habitants)</i>	<b>population municipale</b>	<i>(en nombre d'habitants)</i>	<b>population municipale</b>
01 Ain	574 377	52 Haute-Marne	187 407
02 Aisne	537 820	53 Mayenne	300 643
03 Allier	343 114	54 Meurthe-et-Moselle	726 592
04 Alpes-de-Haute-Provence	156 067	55 Meuse	193 962
05 Hautes-Alpes	132 482	56 Morbihan	702 487
06 Alpes-Maritimes	1 082 465	57 Moselle	1 039 023
07 Ardèche	309 456	58 Nièvre	221 488
08 Ardennes	284 749	59 Nord	2 564 950
09 Ariège	148 568	60 Oise	796 624
10 Aube	300 840	61 Orne	292 609
11 Aude	345 779	62 Pas-de-Calais	1 456 726
12 Aveyron	274 425	63 Puy-de-Dôme	626 639
13 Bouches-du-Rhône	1 958 926	64 Pyrénées-Atlantiques	643 090
14 Calvados	673 667	65 Hautes-Pyrénées	228 594
15 Cantal	149 057	66 Pyrénées-Orientales	437 157
16 Charente	349 535	67 Bas-Rhin	1 084 840
17 Charente-Maritime	605 410	68 Haut-Rhin	742 408
18 Cher	314 599	69 Rhône	1 677 073
19 Corrèze	242 038	70 Haute-Saône	237 197
2A Corse-du-Sud	139 362	71 Saône-et-Loire	551 842
2B Haute-Corse	159 847	72 Sarthe	556 946
21 Côte-d'Or	519 143	73 Savoie	405 535
22 Côtes-d'Armor	576 049	74 Haute-Savoie	706 708
23 Creuse	123 861	75 Paris	2 193 030
24 Dordogne	406 793	76 Seine-Maritime	1 244 611
25 Doubs	520 133	77 Seine-et-Marne	1 289 524
26 Drôme	473 428	78 Yvelines	1 403 957
27 Eure	572 105	79 Deux-Sèvres	362 944
28 Eure-et-Loir	422 411	80 Somme	565 910
29 Finistère	885 906	81 Tarn	369 501
30 Gard	689 847	82 Tarn-et-Garonne	231 763
31 Haute-Garonne	1 202 920	83 Var	995 934
32 Gers	183 615	84 Vaucluse	538 141
33 Gironde	1 409 345	85 Vendée	607 430
34 Hérault	1 011 207	86 Vienne	421 891
35 Ille-et-Vilaine	955 846	87 Haute-Vienne	371 102
36 Indre	232 799	88 Vosges	380 304
37 Indre-et-Loire	583 086	89 Yonne	341 418
38 Isère	1 178 714	90 Territoire de Belfort	142 444
39 Jura	258 897	91 Essonne	1 201 994
40 Landes	367 492	92 Hauts-de-Seine	1 544 411
41 Loir-et-Cher	326 291	93 Seine-Saint-Denis	1 502 340
42 Loire	740 668	94 Val-de-Marne	1 302 889
43 Haute-Loire	220 437	95 Val-d'Oise	1 160 721
44 Loire-Atlantique	1 246 798	971 Guadeloupe	400 584
45 Loiret	647 733	972 Martinique	397 730
46 Lot	171 173	973 Guyane	213 031
47 Lot-et-Garonne	324 170	974 La Réunion	794 107
48 Lozère	76 880		
49 Maine-et-Loire	770 777	<b>France</b>	<b>63 601 002</b>
50 Manche	495 153	dont Métropole	61 795 550
51 Marne	566 491	DOM	1 805 452

Source : Insee, Recensement de la population

# 2-4 Les groupements de communes à fiscalité propre

## DÉFINITIONS

► **Groupements de communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :** Structures permettant aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements, des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire à l'échelle plus vaste que celle d'une commune. Ils comprennent les syndicats intercommunaux, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération nouvelle et syndicats d'agglomération nouvelle.

► **Fiscalité propre (établissements publics) :** Intercommunalité dont le financement est assuré par le recours à la fiscalité directe locale. Il s'agit des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des syndicats d'agglomération nouvelle.

► **Taxe professionnelle unique (TPU) :** Régime de droit des communautés d'agglomération et des communautés urbaines. Les communautés urbaines existant antérieurement à la loi de 1999 peuvent ne pas avoir adopté le régime de la TPU. Régime optionnel des communautés de communes.

► **La population totale** d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune. (voir 2.8 la définition de la population comptée à part).

► **La population totale d'un ensemble de communes** est égale à la somme des populations totales des communes qui le composent.

Définitions CU, CA, SAN et CC, cf. 2-5.

## PRÉSENTATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la France compte 34 774 communes regroupées dans les EPCI à fiscalité propre, soit 608 communes de plus qu'un an auparavant (34 166). Au cours de l'année, ce sont 304 communes isolées qui ont adhéré à des groupements existants.

Le nombre d'EPCI à fiscalité propre s'élève à 2 611 au 1<sup>er</sup> janvier 2010 contre 2 601 un an auparavant.

Ainsi, 94,8 % des communes et 89,1 % de la population appartiennent à l'un des quatre types de groupements à fiscalité propre.

La coopération intercommunale permet aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements ou des services publics, d'élaborer des projets de développement économique d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que la commune.

Les communes transfèrent aux groupements des compétences. Cette délégation d'activités confère aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) le pouvoir décisionnel et exécutif au lieu et place des communes adhérentes.

La forme fédérative dont le financement provient des 4 taxes locales (taxe professionnelle, d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) regroupe les communautés urbaines (CU), les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), les communautés de communes (CC), les communautés d'agglomération (CA).

## ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base des EPCI à fiscalité propre mise à jour annuellement par la DGCL.*

*Les données détaillées des EPCI à fiscalité propre sont disponibles sur les sites de la DGCL :*

*[www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr) et [www.banatic.interieur.gouv.fr](http://www.banatic.interieur.gouv.fr)*

*Les données de population figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'Insee. Les données détaillées du recensement sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*



## Évolution du nombre de groupements de communes à fiscalité propre depuis 2006

Au 1 <sup>er</sup> janvier	2006	2007	2008	2009	2010
Communauté urbaine	14	14	14	16	16
Communauté d'agglomération	164	169	171	174	181
Syndicat d'agglomération nouvelle	6	5	5	5	5
Communauté de communes	2 389	2 400	2 393	2 406	2 409
<b>Nombre d'EPCI à fiscalité propre</b>	<b>2 573</b>	<b>2 588</b>	<b>2 583</b>	<b>2 601</b>	<b>2 611</b>
<b>Nombre total de communes</b>	<b>32 923</b>	<b>33 413</b>	<b>33 636</b>	<b>34 166</b>	<b>34 774</b>
<b>Population totale* regroupée (en millions d'habitants)</b>	<b>53,3</b>	<b>54,2</b>	<b>54,6</b>	<b>56,4</b>	<b>57,9</b>
<i>dont à TPU :</i>					
<i>Nombre de groupements</i>	1 162	1 200	1 224	1 263	1 302
<i>Nombre total de communes</i>	15 145	15 859	16 336	16 970	17 732
<i>Population totale* (en millions d'hab.)</i>	40,9	41,8	42,4	44,3	46,4

Sources : DGCL, Insee Recensements de la population

\* Population totale, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, des communes composant les groupements.

# 2-5 Les groupements de communes à fiscalité propre par taille

## DÉFINITIONS

► **Communauté urbaine (CU)** : La communauté urbaine regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 500 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave. Les communautés existantes antérieurement à la loi de 1999 ont des effectifs inférieurs à ce seuil et peuvent ne pas avoir adopté le régime de la TPU.

Forme de coopération plus intégrée que la communauté d'agglomération, elle dispose de compétences plus larges que celle-ci. Elle est ainsi compétente, à titre obligatoire, dans les mêmes domaines que la CA, mais également en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de gestion des services collectifs et en matière d'environnement.

► **Communauté d'agglomération (CA)** : Créée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants ou du chef-lieu du département (afin de garantir une certaine densité urbaine). Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de bâtir un projet commun de développement urbain. Elle exerce pour cela des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville...

► **Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)** : Le syndicat d'agglomération nouvelle est une structure de coopération intercommunale mise en place pour organiser les villes nouvelles.

► **Communauté de communes (CC)** : Créée par la loi du 6 février 1992 et renforcée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes, associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Elle est dotée de deux compétences obligatoires : aménagement de l'espace et développement économique, et d'au moins un groupe de compétences optionnelles. À ce titre, elle peut exercer au lieu et place des communes des compétences de voirie communautaire, de logement social, de collecte, de traitement des déchets ménagers, d'équipements culturels et sportifs.

► **Groupements de communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** : Structures permettant aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements, des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire à l'échelle plus vaste que celle d'une commune. Ils comprennent les syndicats intercommunaux, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération nouvelle et syndicats d'agglomération nouvelle.

Définitions fiscalité propre, TPU, population totale, cf. 2-4.

## PRÉSENTATION

En 2009, le mouvement d'extension de la couverture du territoire s'est accompagné de l'augmentation du nombre de groupements, mais aussi de la poursuite de la rationalisation de leur périmètre. La population moyenne des groupements augmente pour atteindre près de 22 200 habitants. La taille moyenne en nombre de communes croît faiblement pour atteindre 13,3 communes.

La population moyenne des EPCI à fiscalité propre, toutes catégories confondues, a sensiblement augmenté de 1 500 habitants par EPCI entre 2005 et 2010.

Les CU formant un ensemble de moins de 500 000 habitants ont été créées avant la loi du n° 99-596 du 12 juillet 1999 qui a réaménagé le seuil de création en le portant de 20 000 à 500 000 habitants.

Exception faite d'une CA qui compte 29 109 habitants, toutes les autres CA dépassent le seuil de population fixé à 50 000 habitants. 101 CA comprennent entre 50 000 et moins de 100 000 habitants (56 % des CA) et 10 dépassent 300 000 habitants. 1 atteint quasiment le seuil des 500 000 habitants fixé pour les CU.

La structure de gestion des agglomérations nouvelles, le SAN, a vocation à se transformer en CA une fois les opérations de construction et d'aménagement terminées. Sur les 5 SAN, 2 ont une population inférieure à 50 000 habitants.

La taille des CC se distingue en fonction du type de fiscalité adopté : les CC à TPU sont en moyenne plus peuplées avec 14 769 habitants contre 8 591 habitants pour les CC à fiscalité additionnelle. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, on recense 11 CC à fiscalité additionnelle de moins de 700 habitants.

## ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base des EPCI à fiscalité propre mise à jour annuellement par la DGCL.*

*Les données détaillées des groupements de communes à fiscalité propre sont disponibles sur les sites de la DGCL : [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr) et [www.banatic.interieur.gouv.fr](http://www.banatic.interieur.gouv.fr)*

*Les données de population figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'Insee. Les données détaillées du recensement sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*

## Répartition des groupements de communes à fiscalité propre par taille démographique au 1<sup>er</sup> janvier 2010

en nombre de groupements comportant	CU		CA	SAN	CC		Total EPCI à FP	
	avec TPU	sans TPU			avec TPU	sans TPU	dont TPU	
moins de 700 habitants	0	0	0	0	0	11	<b>11</b>	<b>0</b>
de 700 à 999	0	0	0	0	1	14	<b>15</b>	<b>1</b>
de 1 000 à 1 999	0	0	0	0	17	109	<b>126</b>	<b>17</b>
de 2 000 à 4 999	0	0	0	0	140	376	<b>516</b>	<b>140</b>
de 5 000 à 9 999	0	0	0	0	330	459	<b>789</b>	<b>330</b>
de 10 000 à 19 999	0	0	0	1	361	244	<b>606</b>	<b>362</b>
de 20 000 à 49 999	0	0	1	1	234	81	<b>317</b>	<b>236</b>
de 50 000 à 99 999	2	2	101	3	19	10	<b>137</b>	<b>125</b>
de 100 000 à 299 999	3	1	69	0	1	2	<b>76</b>	<b>73</b>
plus de 300 000 habitants	8	0	10	0	0	0	<b>18</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>181</b>	<b>5</b>	<b>1 103</b>	<b>1 306</b>	<b>2 611</b>	<b>1 302</b>
<b>Nb total de communes</b>	<b>380</b>	<b>33</b>	<b>3 107</b>	<b>29</b>	<b>14 216</b>	<b>17 008</b>	<b>34 774</b>	<b>17 732</b>
<b>Pop. totale (en millions d'hab.)<sup>(1)</sup></b>	<b>7,3</b>	<b>0,3</b>	<b>22,5</b>	<b>0,3</b>	<b>16,3</b>	<b>11,2</b>	<b>57,9</b>	<b>46,4</b>

Source : DGCL

<sup>(1)</sup> Population totale en vigueur en 2010 (millésimée 2007).

# 2-6 Les groupements de communes à fiscalité propre par région

## DÉFINITIONS

► **Communauté urbaine (CU)** : La communauté urbaine regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 500 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave.

Forme de coopération plus intégrée que la communauté d'agglomération, elle dispose de compétences plus larges que celle-ci. Elle est ainsi compétente, à titre obligatoire, dans les mêmes domaines que la CA, mais également en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de gestion des services collectifs et en matière d'environnement.

► **Communauté d'agglomération (CA)** : Créée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants ou du chef-lieu du département (afin de garantir une certaine densité urbaine). Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de bâtir un projet commun de développement urbain. Elle exerce pour cela des compétences obligatoires en matière de développement

► **Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)** : Le syndicat d'agglomération nouvelle est une structure de coopération intercommunale mise en place pour organiser les villes nouvelles.

► **Communauté de communes (CC)** : Créée par la loi du 6 février 1992 et renforcée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes, associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Elle est dotée de deux compétences obligatoires : aménagement de l'espace et développement économique, et d'au moins un groupe de compétences optionnelles. À ce titre, elle peut exercer au lieu et place des communes des compétences de voirie communautaire, de logement social, de collecte, de traitement des déchets ménagers, d'équipements culturels et sportifs.

► **Groupements de communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** : Structures permettant aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements, des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire à l'échelle plus vaste que celle d'une commune. Ils comprennent les syndicats intercommunaux, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération nouvelle et syndicats d'agglomération nouvelle.

Définitions fiscalité propre, TPU, population totale, cf. 2-4.

## PRÉSENTATION

### Les dynamiques intercommunales s'avèrent différentes selon les régions.

Dans 20 des 22 régions métropolitaines, plus de 90 % de la population est regroupée au sein d'un EPCI à fiscalité propre, cette proportion dépasse même la barre des 95 % dans 17 d'entre elles. Les régions Nord-Pas-de-Calais, Bretagne et Pays de la Loire, l'axe Limoges - Clermont-Ferrand - Lyon, ainsi que les côtes atlantiques et méditerranéennes se distinguent par une très forte couverture en EPCI à TPU.

Les dynamiques de création les plus importantes se rencontrent en Rhône-Alpes avec 7 EPCI à fiscalité propre de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009, en Île-de-France et en Champagne-Ardenne (3 EPCI à fiscalité propre supplémentaires).

### La région Île-de-France comble peu à peu son retard en matière d'intercommunalité.

Bien que la région Île-de-France détienne toujours le plus faible taux de couverture en intercommunalités en métropole, la carte intercommunale a progressé significativement. L'Île-de-France compte désormais 109 EPCI à fiscalité propre contre 93 au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et 79 au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La région Île-de-France regroupe à elle seule 37 CA et enregistre la moitié des créations de CA qu'elles soient *ex nihilo* ou issue d'une transformation voire d'une fusion. Courant 2009, on recense 3 créations *ex nihilo*, 2 transformations de CC en CA et 1 création de CA portant substitution des 2 CA fusionnées.

## ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base des EPCI à fiscalité propre mise à jour annuellement par la DGCL.

Les données détaillées des groupements de communes à fiscalité propre sont disponibles sur les sites de la DGCL : [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr) et [www.banatic.interieur.gouv.fr](http://www.banatic.interieur.gouv.fr)

Les données de population figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'Insee. Les données détaillées du recensement sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## Répartition des groupements de communes à fiscalité propre par région au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (en nombre de groupements)

	CU		CA	SAN	CC		Total EPCI à FP	
	avec TPU	sans TPU			avec TPU	sans TPU	dont TPU	
Alsace	1	-	2	-	15	56	74	18
Aquitaine	1	-	7	-	84	92	184	92
Auvergne	-	-	6	-	65	33	104	71
Bourgogne	1	-	5	-	28	100	134	34
Bretagne	1	-	9	-	96	13	119	106
Centre	-	-	8	-	91	45	144	99
Champagne-Ardenne	-	-	4	-	17	100	121	21
Corse	-	-	2	-	7	11	20	9
Franche-Comté	-	-	4	-	33	59	96	37
Île-de-France	-	-	37	4	34	34	109	75
Languedoc-Roussillon	-	-	9	-	72	49	130	81
Limousin	-	-	2	-	41	24	67	43
Lorraine	1	-	5	-	36	104	146	42
Midi-Pyrénées	1	-	7	-	92	114	214	100
Nord-Pas-de-Calais	3	-	11	-	55	22	91	69
Basse-Normandie	-	2	2	-	33	90	127	35
Haute-Normandie	-	-	6	-	14	51	71	20
Pays de la Loire	1	1	7	-	72	50	131	80
Picardie	-	-	5	-	23	56	84	28
Poitou-Charentes	-	-	7	-	43	47	97	50
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	-	13	1	38	44	98	54
Rhône-Alpes	1	-	15	-	108	110	234	124
Régions d'outre-mer	-	-	8	-	6	2	16	14
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>181</b>	<b>5</b>	<b>1 103</b>	<b>1 306</b>	<b>2 611</b>	<b>1 302</b>

Source : DGCL

## Population des groupements de communes à fiscalité propre par région au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (en milliers d'habitants<sup>(1)</sup>)

	CU		CA	SAN	CC		Total EPCI à FP	
	avec TPU	sans TPU			avec TPU	sans TPU	dont TPU	
Alsace	474,5	0,0	352,4	0,0	274,0	729,5	1 830,4	1 100,9
Aquitaine	719,5	0,0	574,0	0,0	1 175,8	705,6	3 174,8	2 469,2
Auvergne	0,0	0,0	601,6	0,0	552,6	210,0	1 364,2	1 154,2
Bourgogne	93,9	0,0	544,1	0,0	237,7	740,8	1 616,5	875,7
Bretagne	214,5	0,0	1 203,5	0,0	1 639,9	127,3	3 185,2	3 057,9
Centre	0,0	0,0	1 039,2	0,0	1 048,1	396,2	2 483,4	2 087,3
Champagne-Ardenne	0,0	0,0	480,8	0,0	147,4	667,5	1 295,7	628,2
Corse	0,0	0,0	135,3	0,0	44,0	56,9	236,2	179,3
Franche-Comté	0,0	0,0	453,9	0,0	379,9	344,0	1 177,9	833,8
Île-de-France	0,0	0,0	4 666,3	224,2	1 065,0	613,7	6 569,3	5 955,6
Languedoc-Roussillon	0,0	0,0	1 416,5	0,0	980,5	172,9	2 569,9	2 397,0
Limousin	0,0	0,0	278,0	0,0	367,3	102,6	747,9	645,3
Lorraine	262,3	0,0	509,6	0,0	632,8	923,3	2 327,9	1 404,6
Midi-Pyrénées	665,9	0,0	507,5	0,0	982,7	580,5	2 736,6	2 156,0
Nord-Pas-de-Calais	1 421,5	0,0	1 532,1	0,0	849,1	256,8	4 059,5	3 802,8
Basse-Normandie	0,0	133,1	251,5	0,0	431,0	655,6	1 471,3	682,5
Haute-Normandie	0,0	0,0	1 000,7	0,0	263,3	584,0	1 848,0	1 264,0
Pays de la Loire	595,9	196,1	797,7	0,0	1 375,5	584,4	3 549,6	2 769,1
Picardie	0,0	0,0	462,8	0,0	553,5	889,0	1 905,2	1 016,3
Poitou-Charentes	0,0	0,0	695,0	0,0	604,7	470,3	1 770,1	1 299,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 584,3	0,0	1 907,5	99,5	707,7	218,3	4 517,4	4 299,0
Rhône-Alpes	1 277,2	0,0	1 890,1	0,0	1 808,5	963,3	5 939,1	4 975,8
Régions d'outre-mer	0,0	0,0	1 172,5	0,0	168,9	227,6	1 568,9	1 341,3
<b>Total</b>	<b>7 309,5</b>	<b>329,2</b>	<b>22 472,6</b>	<b>323,8</b>	<b>16 289,7</b>	<b>11 220,2</b>	<b>57 944,9</b>	<b>46 395,5</b>

Source : DGCL - Insee, Recensement de la population

(1) Population totale en vigueur en 2010 (millésimée 2007).

# 2-7 Les principaux groupements de communes à fiscalité propre

## DÉFINITIONS

► **Communauté urbaine (CU)** : La communauté urbaine regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 500 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave. Les communautés existantes antérieurement à la loi de 1999 ont des effectifs inférieurs à ce seuil et peuvent ne pas avoir adopté le régime de la TPU.

Forme de coopération plus intégrée que la communauté d'agglomération, elle dispose de compétences plus larges que celle-ci. Elle est ainsi compétente, à titre obligatoire, dans les mêmes domaines que la CA, mais également en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de gestion des services collectifs et en matière d'environnement.

► **Communauté d'agglomération (CA)** : Créée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants ou du chef-lieu du département (afin de garantir une certaine densité urbaine). Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de bâtir un projet commun de développement urbain. Elle exerce pour cela des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville...

► **Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)** : Le syndicat d'agglomération nouvelle est une structure de coopération intercommunale mise en place pour organiser les villes nouvelles.

► **Communauté de communes (CC)** : Créée par la loi du 6 février 1992 et renforcée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes, associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Elle est dotée de deux compétences obligatoires : aménagement de l'espace et développement économique, et d'au moins un groupe de compétences optionnelles. À ce titre, elle peut exercer au lieu et place des communes des compétences de voirie communautaire, de logement social, de collecte, de traitement des déchets ménagers, d'équipements culturels et sportifs.

Définitions fiscalité propre, TPU, population totale, cf. 2-4.

## PRÉSENTATION

Les 16 communautés urbaines rassemblent, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 413 communes et plus de 7,6 millions d'habitants. 2 CU se sont étendues : la CU Nice - Côte d'Azur et la CU Le Creusot - Montceau les Mines. Sur les 16 CU, 13 sont à taxe professionnelle unique et 3 ont un régime fiscal additionnel.

Le nombre de communautés d'agglomération augmente passant de 174 au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 181 au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les mouvements de création *ex-nihilo*, de transformation et de fusion expliquent cette évolution. Les CA regroupent au total 3 107 communes et 22,5 millions d'habitants.

Les syndicats d'agglomération nouvelle sont toujours au nombre de 5. Ils regroupent 29 communes et près de 324 000 habitants.

Parmi les 2 409 communautés de communes, 32, soit 1,5 % forment un ensemble de plus de 50 000 habitants. Parmi elles, 3 CC dépassent même 100 000 habitants. Ces communautés de communes, si elles remplissent également la condition de taille relative à la ville-centre, pourront à terme se transformer en CA. D'ailleurs, 4 des 32 CC se situent dans un département qui ne compte aucune CA (2 en Guyane, 1 en Meurthe-et-Moselle et 1 dans l'Yonne). Courant 2009, 5 CC se sont transformées en CA.

Ces 32 CC regroupent 739 communes, et 2,2 millions d'habitants soit 7,9 % de la population totale regroupée dans des CC. Ces 32 CC ont davantage opté pour la TPU : 20 CC sont à TPU et 12 à fiscalité additionnelle.

## ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base des EPCI à fiscalité propre mise à jour annuellement par la DGCL.*

*Les données détaillées des groupements de communes à fiscalité propre sont disponibles sur les sites de la DGCL : [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr) et [www.banatic.interieur.gouv.fr](http://www.banatic.interieur.gouv.fr)*

*Les données de population figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'Insee. Les données détaillées du recensement sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*

## Liste des 16 communautés urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2010

N° du département	Dénomination	Régime fiscal	Nb total de communes	Population totale <sup>(1)</sup>
69	CU de Lyon (Grand Lyon)	TPU	57	1 277 218
59	CU de Lille Métropole	TPU	85	1 123 661
13	CU Marseille Provence Métropole	TPU	18	1 048 719
33	CU de Bordeaux	TPU	27	719 489
31	CU du Grand Toulouse	TPU	25	665 859
44	CU Nantes Métropole	TPU	24	595 902
06	CU Nice - Côte d'Azur	TPU	27	535 543
67	CU de Strasbourg	TPU	28	474 524
54	CU du Grand Nancy	TPU	20	262 303
29	CU de Brest Métropole Océane	TPU	8	214 504
59	CU de Dunkerque Grand Littoral	TPU	18	202 852
72	CU Le Mans Métropole	4TX	9	190 114
62	CU d'Arras	TPU	24	95 035
71	CU Le Creusot - Montceau les Mines	TPU	19	93 856
50	CU de Cherbourg	4TX	5	87 747
61	CU d'Alençon	4TX	19	51 376
<b>Total</b>			<b>413</b>	<b>7 638 702</b>

<sup>(1)</sup> Population totale en vigueur en 2010 (millésimée 2007).

Source : DGCL - Insee, Recensement de la population

## Liste des 5 syndicats d'agglomération nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2010

N° du département	Dénomination	Nb total de communes	Population totale <sup>(1)</sup>
13	SAN Ouest Provence	6	99 523
77	SAN de Sénart Ville Nouvelle	8	97 936
77	SAN de Marne la Vallée - Val Maubuée	6	86 588
77	SAN du Val d'Europe	5	23 820
91	SAN de Sénart en Essonne	4	15 889
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>323 756</b>

<sup>(1)</sup> Population totale en vigueur en 2010 (millésimée 2007).

Source : DGCL - Insee, Recensement de la population

## Liste des 32 communautés de communes de plus de 50 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010

N° du département	Dénomination	Régime fiscal	Nb total de communes	Population totale <sup>(1)</sup>
78	CC de la Boucle de la Seine	TPU	7	172 105
973	CC du Centre Littoral	4TX	6	115 655
972	CC du Nord Martinique	4TX	18	111 931
38	CC du Pays du Grésivaudan	TPU	47	98 543
95	CC du Parisis	TPU	6	88 718
92	CC de Châtillon - Montrouge	4TX	2	79 735
59	CC Cœur d'Ostrevent	TPU	21	73 183
60	CC de l'agglomération Creilloise	4TX	4	72 711
01	CC du Pays de Gex	4TX	26	71 400
76	CC Caux Vallée de Seine	TPU	47	68 568
89	CC de l'Auxerrois	4TX	19	65 297
91	CC de l'Arpajonnais	TPU	14	63 161
01	CC de la plaine de l'Ain	TPU	33	61 765
973	CC de l'Ouest Guyanais	TPU	8	61 756
64	CC du Sud Pays Basque	TPU	12	61 070
17	CC de la Haute Saintonge	4TX	123	59 403
44	CC du Pays d'Anceis	TPU	29	58 220
54	CC de l'agglomération de Longwy	4TX	18	56 269
35	CC du Pays de Redon	TPU	24	55 465
59	CC du Caudrésis et du Catésis	TPU	36	55 383
33	CC du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique	4TX	8	55 060
40	CC Mareme Adour Côte Sud	TPU	23	54 922
95	CC Roissy Porte de France	TPU	18	54 795
91	CC du Val d'Essonne	TPU	17	54 028
57	CC du Pays Orne Moselle	4TX	13	53 442
29	CC du Pays de Quimperlé	TPU	16	53 395
60	CC du Pays de Valois	4TX	62	52 959
44	CC d'Erdre et Gesvres	TPU	12	52 643
29	CC de Concarneau Cornouaille	TPU	9	51 166
26	CC du Pays de Romans	TPU	20	50 692
68	CC des Trois-Frontières	4TX	10	50 681
47	CC du Val de Garonne	TPU	31	50 009
<b>Total</b>			<b>739</b>	<b>2 184 130</b>

<sup>(1)</sup> Population totale en vigueur en 2010 (millésimée 2007).

Source : DGCL - Insee, Recensement de la population



## Liste des 181 communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2010

N° du département	Dénomination	Nb total de communes	Population totale (1)
76	CA Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA)	71	494 382
83	CA Toulon Provence Méditerranée	12	429 390
34	CA Montpellier Agglomération	31	415 000
38	CA Grenoble Alpes Métropole	27	403 905
93	CA Est Ensemble	9	397 836
35	CA Rennes Métropole	37	397 717
42	CA de Saint-Étienne Métropole	43	383 211
13	CA du Pays d'Aix-en-Provence	34	364 402
93	CA Plaine Commune	8	348 966
92	CA Grand Paris Seine Ouest	7	301 355
63	CA Clermont Communauté	21	287 757
37	CA Tour(s) Plus	19	284 703
45	CA d'Orléans - Val de Loire	22	278 817
49	CA Angers Loire Métropole	31	272 807
68	CA de la Région Mulhouse Alsace	32	255 267
21	CA Grand Dijon	22	250 380
62	CA de Lens - Liévin	36	249 089
76	CA Havraise - CODH	17	247 134
30	CA Nîmes Métropole	27	235 849
57	CA de Metz Métropole (CA 2M)	40	226 222
66	CA Perpignan Méditerranée	26	225 132
14	CA Caen la Mer	29	222 359
51	CA de Reims	6	215 591
62	CA de l'Artois	59	209 215
974	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)	5	205 330
94	CA Val de Bièvre	7	197 465
87	CA de Limoges Métropole	17	196 906
974	CA Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	3	195 793
59	CA de Valenciennes Métropole	35	193 891
95	CA de Cergy-Pontoise	12	192 451
56	CA du Pays de Lorient	19	191 142
25	CA du Grand Besançon	59	182 190
84	CA du Grand Avignon	13	181 056
92	CA des Hauts de Bièvre	7	179 460
80	CA Amiens Métropole	33	179 153
06	CA de Sophia Antipolis	16	178 035
78	CA Versailles Grand Parc	11	173 895
972	CA du Centre de la Martinique	4	170 691
974	CA CIVIS (Communauté Villes Solidaires)	6	168 031
59	CA du Douaisis	35	154 836
64	CA de Pau - Pyrénées	14	154 645
94	CA Plaine Centrale du Val de Marne	3	153 362
17	CA de La Rochelle	18	150 826
78	CA de Saint-Quentin-en-Yvelines	7	149 129
59	CA de la Porte du Hainaut	39	148 626
92	CA Sud de Seine	4	145 775
74	CA Annécienne	13	140 415
95	CA Val de France	4	140 324
86	CA de Poitiers	12	139 044
13	CA Salon-Étang de Berre-Durance	17	135 261
56	CA du Pays de Vannes Agglomération	24	132 660
95	CA Argenteuil - Bezons	2	132 341
91	CA Europ'Essonne	10	130 648
10	CA Troyenne - CAT	12	128 023
91	CA du Val d'Orge	9	127 877
62	CA d'Hénin Carvin	14	125 612
73	CA Chambéry Métropole	24	125 491
92	CA Mont-Valérien	2	124 418
93	CA Plaine de France	3	122 753
62	CA du Boulonnais	22	122 167
26	CA Valence Agglo - Sud Rhône-Alpes	11	121 792
972	CA de l'Espace Sud de la Martinique	12	121 066
44	CA Région Nazairienne et de l'Estuaire (la CARENE)	10	121 038
25	CA du Pays de Montbéliard	29	120 111
974	CA du Sud	4	117 691
974	CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)	6	116 148
22	CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor	14	116 119
64	CA de Bayonne Anglet Biarritz	3	112 513
91	CA d'Evry Centre Essonne	5	111 400
34	CA Béziers Méditerranée	13	110 850
16	CA du Grand Angoulême	15	110 537
71	CA Chalons - Val de Bourgogne	39	109 816
95	CA de la Vallée de Montmorency	8	109 579
79	CA Melun Val de Seine	14	109 469
94	CA de Niort	29	105 500
94	CA de Haut Val de Marne	7	104 237
18	CA Bourges Plus	14	102 891
13	CA du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	12	102 196
59	CA Maubeuge Val de la Sambre	22	100 708
91	CA du Plateau de Saclay	10	99 255
62	CA du Calaisis	5	98 590
90	CA Belfortaine	30	97 615
53	CA Laval Agglomération	20	97 011
38	CA Porte de l'Isère	21	96 832
68	CA de Colmar	9	96 464
83	CA Dracénoise	16	95 869
34	CA du Bassin de Thau	8	94 207
38	CA du Pays Voironnais	34	92 484
41	CA de Blois « Agglopolys »	26	91 718
91	CA du Val d'Yerres	6	91 619
85	CA La Roche sur Yon Agglomération	15	91 328
93	CA de l'Aéroport du Bourget	3	89 992



# CHAPITRE 2-7

N° du département	Dénomination	Nb total de communes	Population totale (1)
29	CA Quimper Communauté	7	89 449
11	CA le Grand Narbonne	18	88 416
83	CA de Fréjus - Saint-Raphaël	2	88 244
28	CA de Chartres Métropole	7	87 143
27	CA d'Évreux	37	85 570
95	CA Val et Forêt	6	84 359
35	CA de Saint-Malo Agglomération	18	84 044
78	CA de Mantes en Yvelines (CAMY)	12	83 824
81	CA de Castres Mazamet	16	83 215
77	CA du Pays de Meaux	18	83 086
49	CA du Choletais	13	83 016
81	CA de l'Albigeois	17	82 652
57	CA de Forbach - Porte de France	21	81 920
60	CA du Beauvaisis	31	81 376
19	CA de Brive	15	81 085
57	CA Portes de France-Thionville	13	80 123
13	CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette	5	79 852
65	CA du Grand Tarbes (CAGT)	12	79 060
2A	CA du Pays Ajaccien	10	78 569
91	CA Sénart Val de Seine	3	78 538
971	CA CAP Excellence	2	77 724
42	CA Loire-Foréz	45	77 614
74	CA Annemasse - Les Voirons - Agglomération	12	77 537
03	CA de Vichy Val d'Allier	23	77 428
36	CA Castelroussine	11	77 049
06	CA du Moyen Pays Provençal - Pôle Azur Provence	5	76 081
30	CA du Grand Alès en Cévennes	16	75 664
02	CA de Saint-Quentin	20	75 065
17	CA Royan Atlantique	31	74 935
11	CA du Carcassonnais	23	74 509
60	CA de la Région de Compiègne	15	73 975
77	CA Marne et Chantierine	4	73 767
01	CA de Bourg-en-Bresse	15	73 584
44	CA de la Presqu'île de Guérande - Atlantique (CAP Atlantique)	15	73 524
31	CA du Muretain	14	71 250
08	CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne	9	71 194
42	CA le Grand Roanne	6	70 201
47	CA d'Agen	9	69 863
82	CA du Pays de Montauban et des Trois Rivières	8	69 783
06	CA de la Riviera Française	11	69 568
13	CA du Pays de Martigues	3	69 518
58	CA de Nevers	11	69 263
57	CA du Val de Fensch	10	69 165
38	CA du Pays Viennois	18	69 016
84	CA Ventoux Comtat Venaissin	25	68 315
24	CA Périgourdine	13	67 872
29	CA Morlaix-Communauté	28	67 250
34	CA Hérault Méditerranée	19	66 644
31	CA Sicoval	36	66 533
62	CA de Saint-Omer	19	66 020
51	CA de Châlons en Champagne	13	65 961
78	CA des deux Rives de la Seine	6	65 103
49	CA Saumur Loire Développement	32	64 404
35	CA Vitré communauté	36	64 047
91	CA de Seine-Essonne	5	63 995
94	CA de la Vallée de la Marne	2	63 665
59	CA de Cambrai	24	63 348
71	CA du Mâconnais - Val de Saône	26	63 312
03	CA Montluçonnaise	10	62 994
33	CA du Bassin d'Arcachon Sud - Pôle Atlantique	4	61 141
27	CA Seine - Eure	29	60 867
43	CA du Puy-en-Velay	28	60 490
45	CA Montargoise et des Rives du Loing	10	59 755
27	CA des Portes de l'Eure	41	59 579
91	CA Les Lacs de l'Essonne	2	58 390
17	CA du Pays Rochefortais	18	57 965
92	CA Cœur de Seine	3	57 464
77	CA Brie Francilienne	2	57 120
28	CA Dreux Agglomération	19	57 112
2B	CA de Bastia	5	56 732
15	CA du Bassin d'Aurillac	24	56 702
03	CA de Moulins	26	56 242
86	CA du Pays Châtelleraudais	12	56 232
77	CA de Marne et Gondoire	15	56 142
93	CA de Clichy-sous-Bois - Montfermeil	2	55 909
22	CA Lannion - Trégor - Agglomération	20	55 672
12	CA du Grand Rodez	8	54 985
73	CA du Lac du Bourget	18	54 909
40	CA du Grand Dax	20	54 693
39	CA du Grand Dôle	41	54 023
40	CA du Marsan	18	53 243
76	CA de la Région Dieppoise	16	53 199
02	CA du Soissonais	28	53 191
21	CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	54	53 100
57	CA de Sarreguemines Confluences	26	52 774
91	CA les Portes de l'Essonne	3	52 366
26	CA Montélimar-Sésame	15	51 182
69	CA de Villefranche-sur-Saône	4	50 143
61	CA du Pays de Flers	14	29 109
<b>Total</b>		<b>3 107</b>	<b>22 472 565</b>

Source : DGCL - Insee, Recensement de la population

(1) Population totale en vigueur en 2010 (millésimée 2007).

# 2-8 Les communes par taille

## DÉFINITIONS

► La commune est la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

► Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

► La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

► La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le concept de population comptée à part est défini par le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

1. Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune, 2. Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes : - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ; - communautés religieuses ; - casernes ou établissements militaires, 3. Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études, 4. Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

## PRÉSENTATION

Les 36 682 communes françaises sont de taille très diverse : 936 communes ont moins de 50 habitants, 930 comptent 10 000 habitants et plus, et Paris, la plus peuplée, plus de deux millions. La plupart des communes sont de petite taille : près d'une commune sur deux compte moins de 400 habitants et environ une sur quatre moins de 200 habitants.

Les petites communes sont les plus nombreuses, mais elles ne regroupent qu'une faible partie de la population. Les 27 301 communes de moins de 1 000 habitants, représentant 74,4 % des communes, ne comptabilisent pourtant que 15 % de la population, quasiment autant que les 41 communes de plus de 100 000 habitants. Les communes des DOM sont en moyenne beaucoup plus peuplées que celles de métropole : 16 120 habitants en moyenne (de 9 683 en Guyane à 33 088 à la Réunion) contre 1 690 en métropole.

Entre 1999 et 2007, la population augmente dans trois communes sur quatre. Plus que la taille de la commune, c'est sa localisation sur le territoire national ou sa « fonction » (ville-centre, banlieue, couronne périurbaine, rural éloigné) qui joue sur son dynamisme démographique. De nombreuses communes franchissent des seuils importants, le plus souvent à la hausse : 772 communes passent la barre des 1 000 habitants (et 57 à la baisse) ; 210 celle des 3 500 (27 à la baisse) ; 44 celle des 10 000 (10 à la baisse) ; 4 celle des 100 000.

### ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont établies par l'Insee.*

*Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*

## Population municipale en vigueur en 2010 (millésimée 2007)

### Répartition des communes par taille

(en nombre de communes)

Strates démographiques	Métropole	DOM
0 à 49	936	0
50 à 99	2 722	1
100 à 199	6 092	1
200 à 299	4 764	0
300 à 399	3 364	0
400 à 499	2 483	1
500 à 699	3 683	0
700 à 999	3 251	3
1 000 à 1 499	2 878	5
1 500 à 1 999	1 524	8
2 000 à 2 499	957	1
2 500 à 2 999	636	2
3 000 à 3 499	516	3
3 500 à 3 999	358	5
4 000 à 4 999	490	6
5 000 à 5 999	364	9
6 000 à 8 999	565	18
9 000 à 9 999	105	1
10 000 à 19 999	465	21
20 000 à 29 999	173	12
30 000 à 49 999	128	6
50 000 à 79 999	64	6
80 000 à 99 999	13	1
100 000 à 199 999	28	2
200 000 à 299 999	6	0
300 000 et plus	5	0
<b>Total</b>	<b>36 570</b>	<b>112</b>

Source : Insee, Recensement de la population

### Population des communes par taille

(en nombre d'habitants)

Strates démographiques	Métropole	DOM
0 à 49	32 212	0
50 à 99	206 697	85
100 à 199	897 662	158
200 à 299	1 175 004	0
300 à 399	1 164 683	0
400 à 499	1 109 631	450
500 à 699	2 176 295	0
700 à 999	2 713 476	2 531
1 000 à 1 499	3 507 598	6 478
1 500 à 1 999	2 631 746	14 368
2 000 à 2 499	2 133 047	2 296
2 500 à 2 999	1 738 527	5 633
3 000 à 3 499	1 665 935	9 992
3 500 à 3 999	1 342 137	18 659
4 000 à 4 999	2 183 107	27 710
5 000 à 5 999	1 985 481	50 086
6 000 à 8 999	4 120 800	140 091
9 000 à 9 999	1 000 253	9 165
10 000 à 19 999	6 452 494	313 875
20 000 à 29 999	4 216 828	295 880
30 000 à 49 999	4 872 224	211 134
50 000 à 79 999	3 801 667	365 311
80 000 à 99 999	1 136 064	89 794
100 000 à 199 999	3 748 304	241 756
200 000 à 299 999	1 477 749	0
300 000 et plus	4 305 929	0
<b>Total</b>	<b>61 795 550</b>	<b>1 805 452</b>

Source : Insee, Recensement de la population

# 2-9 Les communes par région

## DÉFINITIONS

► La commune est la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

► La région, structure la plus récente de l'administration locale française, est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

► La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

► Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

## PRÉSENTATION

La région Midi-Pyrénées comptabilise le plus grand nombre de communes avec 3 020 communes. Suivent les régions Rhône-Alpes avec 2 879 communes, puis Lorraine avec 2 339 communes et Aquitaine avec 2 296 communes.

8 régions comptent moins de 1 000 communes : les régions d'outre-mer, la Corse, le Limousin, l'Alsace, la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La région Poitou-Charentes et la Corse sont les seules à ne compter aucune commune de plus de 100 000 habitants.

Sur les 22 régions, 21 comptent plus de 90 % de leurs communes ayant moins de 10 000 habitants, cette proportion dépasse même les 97 % dans 19 régions. Les régions de l'Île-de-France et de l'outre-mer se distinguent avec respectivement 81 % et 57 % de leurs communes ayant moins de 10 000 habitants.

Les deux tiers des communes ont moins de 700 habitants : les régions de l'ouest (Bretagne et Pays de la Loire) ont la particularité d'en compter beaucoup moins, respectivement 29 % et 39 %.

### ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'Insee.*

*Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*

## Population municipale en vigueur en 2010 (millésimée 2007)

### Répartition des communes par taille au 1<sup>er</sup> janvier 2010

(en nombre de communes)

	Moins de 10 000 hab.	de 10 000 à moins de 20 000	de 20 000 à moins de 50 000	de 50 000 à moins de 100 000	100 000 et plus	Total
Alsace	881	17	3	1	2	904
Aquitaine	2 254	19	19	3	1	2 296
Auvergne	1 293	12	4	0	1	1 310
Bourgogne	2 032	6	7	0	1	2 046
Bretagne	1 238	22	5	3	2	1 270
Centre	1 809	22	8	1	2	1 842
Champagne-Ardenne	1 935	7	4	2	1	1 949
Corse	357	1	1	1	0	360
Franche-Comté	1 774	7	2	1	1	1 785
Île-de-France	1 036	85	121	34	5	1 281
Languedoc-Roussillon	1 520	14	6	2	3	1 545
Limousin	740	5	0	1	1	747
Lorraine	2 308	21	8	0	2	2 339
Midi-Pyrénées	2 987	20	11	1	1	3 020
Nord-Pas-de-Calais	1 470	47	24	5	1	1 547
Basse-Normandie	1 797	10	4	0	1	1 812
Haute-Normandie	1 395	15	7	1	2	1 420
Pays de la Loire	1 463	26	6	4	3	1 502
Picardie	2 269	14	5	2	1	2 291
Poitou-Charentes	1 450	5	4	3	0	1 462
Provence-Alpes-Côte d'Azur	879	46	26	8	4	963
Rhône-Alpes	2 801	44	26	4	4	2 879
Régions d'outre-mer	64	21	18	7	2	112
<b>France</b>	<b>35 752</b>	<b>486</b>	<b>319</b>	<b>84</b>	<b>41</b>	<b>36 682</b>

Source : Insee, Recensement de la population

### Répartition des communes de moins de 10 000 habitants par taille au 1<sup>er</sup> janvier 2010

(en nombre de communes)

	Moins de 700 hab.	de 700 à moins de 2 000	de 2 000 à moins de 5 000	de 5 000 à moins de 10 000	Total
Alsace	441	305	106	29	881
Aquitaine	1 542	494	159	59	2 254
Auvergne	945	254	75	19	1 293
Bourgogne	1 623	316	61	32	2 032
Bretagne	364	529	269	76	1 238
Centre	1 151	474	146	38	1 809
Champagne-Ardenne	1 668	201	51	15	1 935
Corse	294	40	19	4	357
Franche-Comté	1 500	205	56	13	1 774
Île-de-France	442	309	172	113	1 036
Languedoc-Roussillon	990	306	159	65	1 520
Limousin	544	154	33	9	740
Lorraine	1 788	321	146	53	2 308
Midi-Pyrénées	2 396	407	141	43	2 987
Nord-Pas-de-Calais	794	369	203	104	1 470
Basse-Normandie	1 398	299	85	15	1 797
Haute-Normandie	985	311	70	29	1 395
Pays de la Loire	567	553	283	60	1 463
Picardie	1 786	359	105	19	2 269
Poitou-Charentes	924	379	112	35	1 450
Provence-Alpes-Côte d'Azur	471	171	161	76	879
Rhône-Alpes	1 431	897	345	128	2 801
Régions d'outre-mer	3	16	17	28	64
<b>France</b>	<b>24 047</b>	<b>7 669</b>	<b>2 974</b>	<b>1 062</b>	<b>35 752</b>

Source : Insee, Recensement de la population

# 2-10 Les villes de plus de 100 000 habitants

## DÉFINITIONS

► La **population totale** d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune (voir 2.8 la définition de la population comptée à part).

► La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

► La **notion d'unité urbaine** repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

► Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

► Le **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

► La **couronne périurbaine** recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

► L'**espace urbain** est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées. Cet espace forme un ensemble connexe. Un espace urbain composé d'une seule aire urbaine est dit monopolaire.

## PRÉSENTATION

Parmi les 400 000 habitants supplémentaires chaque année, l'espace urbain en accueille près de 334 000.

Même s'il n'était pas systématique, le modèle dominant de développement urbain des trente dernières années reposait souvent sur un schéma allant du centre vers la périphérie : croissance faible au centre (ou décroissance), accentuée en banlieue, forte à très forte dans le périurbain.

Ce développement sous forme d'ondes concentriques est en mutation : des villes-centres renaissent, certaines banlieues et couronnes périurbaines marquent le pas.

Après une longue stagnation, la croissance de la population des villes-centres reprend : 0,3 % l'an.

Au-delà du cas emblématique de la population de Paris, qui déclinait depuis la première guerre mondiale et qui connaît depuis 1999 une croissance annuelle moyenne de 0,4 %, ce rééquilibrage, sans être général, concerne un grand nombre de pôles urbains. Dans la moitié des cinquante premiers pôles urbains, la ville-centre croît plus vite que la banlieue (six seulement étaient dans ce cas entre 1982 et 1999).

Parmi les douze pôles urbains de plus de 400 000 habitants en 2007, les sept premiers accélèrent leur croissance globale, et en particulier celle de leur ville-centre. Dans les pôles urbains de moindre importance d'une moitié nord de la France la population décroît.

Par ailleurs, la progression des couronnes périurbaines reste forte, au même rythme depuis 1982 : 1,2 % à 1,3 %. Mais elle ralentit significativement depuis 1999 autour des cinq plus grands pôles urbains : Paris, Marseille - Aix-en-Provence, Lyon, Lille et Nice.

Enfin, des axes urbains de densification de la population émergent, essentiellement le long des infrastructures de transport ou de certaines frontières (Luxembourg, Pays basque) : Narbonne - Montpellier - Nîmes, Nice - Toulon - Marseille, Toulouse - Montauban, sillon alpin Chambéry - Genève, Nantes - Saint-Nazaire - Vannes, Nancy - Metz - Thionville, Bayonne - Pau - Tarbes. Sur la période précédente, la densification était essentiellement concentrique autour des grands pôles urbains.

### ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont issues du recensement de la population réalisé par l'Insee.*

*Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*

## Populations totale et municipale en vigueur en 2010 (millésimée 2007)

### Liste des 41 communes de plus de 100 000 habitants

(en nombre d'habitants)

Rang	Villes (n° du département)	Population totale	Population municipale
1	Paris (75)	2 215 197	2 193 030
2	Marseille (13)	860 363	852 395
3	Lyon (69)	480 660	472 330
4	Toulouse (31)	446 220	439 453
5	Nice (06)	352 388	348 721
6	Nantes (44)	290 943	283 025
7	Strasbourg (67)	276 063	272 123
8	Montpellier (34)	257 092	253 712
9	Bordeaux (33)	238 921	235 178
10	Lille (59)	232 172	225 789
11	Rennes (35)	213 096	207 922
12	Reims (51)	187 650	183 500
13	Le Havre (76)	182 411	179 751
14	Saint-Étienne (42)	178 530	175 318
15	Toulon (83)	168 768	166 537
16	Grenoble (38)	159 410	156 793
17	Angers (49)	155 701	151 108
18	Dijon (21)	155 387	151 543
19	Le Mans (72)	148 340	144 164
20	Aix-en-Provence (13)	146 690	143 404
21	Brest (29)	146 519	142 722
22	Nîmes (30)	146 454	143 468
23	Clermont-Ferrand (63)	142 948	139 501
24	Saint-Denis (974)	142 241	140 733
25	Limoges (87)	141 287	138 882
26	Tours (37)	139 958	136 578
27	Villeurbanne (69)	139 764	138 151
28	Amiens (80)	137 812	134 737
29	Metz (57)	125 721	123 580
30	Besançon (25)	121 857	117 836
31	Perpignan (66)	118 221	116 041
32	Orléans (45)	116 490	113 234
33	Mulhouse (68)	113 135	111 394
34	Caen (14)	112 478	109 630
35	Boulogne-Billancourt (92)	112 043	111 045
36	Rouen (76)	110 927	108 569
37	Nancy (54)	107 235	105 349
38	Argenteuil (95)	104 149	102 572
39	Montreuil (93)	102 889	102 097
40	Saint-Paul (974)	102 474	101 023
41	Saint-Denis (93)	101 880	100 800

Source : Insee, Recensement de la population

# 2-11 Les syndicats de communes

## DÉFINITIONS

► Les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) sont des établissements publics de coopération intercommunale. Leur fonctionnement est similaire à celui d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) à la différence près qu'un SIVU ne dispose que d'une unique compétence fixée dans ses statuts : c'est un syndicat spécialisé. Historiquement c'est la plus ancienne structure intercommunale puisqu'elle a été créée par la loi du 22 mars 1890 sur les syndicats de communes.

► Les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) sont des établissements publics de coopération intercommunale. Leur objet n'est pas limité à une seule œuvre ou à seul objet d'intérêt intercommunal, mais comprend de multiples compétences. Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été confiées par les différentes communes. Ces dernières participent étroitement au pilotage du SIVOM. De nos jours, SIVU et SIVOM ne forment qu'une catégorie juridique, celle des syndicats de communes.

► Les syndicats mixtes ont été créés par un décret de 1935 pour donner aux collectivités la capacité de s'associer entre elles ou avec des établissements publics. Plusieurs constructions sont possibles : le syndicat mixte fermé qui associe uniquement des communes et leurs groupements, le syndicat mixte ouvert restreint composé de différents échelons de collectivités territoriales, le syndicat mixte ouvert élargi comprenant des établissements publics tels qu'une CCI. Bien que soumis aux règles applicables aux EPCL, les syndicats mixtes ne sont pas au sens propre des EPCL, cette qualité étant réservée aux groupements de communes.

► Groupement de collectivités territoriales : Notion visant les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes fermés, les syndicats mixtes ouverts restreints, les institutions ou organismes interdépartementaux et les ententes interrégionales.

## PRÉSENTATION

**Début 2010, le nombre total de syndicats s'élève à 15 378, ce qui représente 85,5 % du nombre total de groupements de collectivités.**

La coopération intercommunale permet aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements ou des services publics, d'élaborer des projets de développement économique d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que la commune. La forme la plus répandue dont le mode de financement est constitué des contributions budgétaires et/ou fiscales communales ou de taxes diverses, comprend les syndicats de communes (SIVU et SIVOM) et les syndicats mixtes.

Quand les groupements à fiscalité propre sont de plus en plus nombreux chaque année, dans le même temps, la réduction du nombre de syndicats intercommunaux (SIVU et SIVOM) se poursuit. Début 2010, les syndicats intercommunaux (SIVU et SIVOM) sont au nombre de 12 184, en diminution de 1 465 par rapport aux 13 649 recensés en 2006.

### ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont issues de la base nationale de l'intercommunalité (BANATIC), alimentée à partir des données intercommunales ASPIC saisies par les préfetures, mise à jour trimestriellement. Les données détaillées sur les syndicats sont disponibles sur le site de la DGCL : [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr) ou sur le site BANATIC : [www.banatic.interieur.gouv.fr](http://www.banatic.interieur.gouv.fr)*



## Répartition des syndicats par type

(en nombre de syndicats)

Au 1 <sup>er</sup> janvier	2006	2007	2008	2009*	2010*
SIVU	12 157	12 149	11 921	11 179	10 789
SIVOM	1 492	1 501	1 468	1 445	1 395
Syndicats mixtes	2 687	2 749	2 921	3 064	3 194
<b>Total</b>	<b>16 336</b>	<b>16 399</b>	<b>16 310</b>	<b>15 688</b>	<b>15 378</b>

Source : DGCL, BANATIC

\* pour 2009 et 2010, le recensement a été effectué au 1<sup>er</sup> février.

# 2-12 Les aires urbaines de plus de 100 000 habitants

## DÉFINITIONS

- ▶ Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- ▶ Le **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.
- ▶ La **couronne périurbaine** recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.
- ▶ **Communes multipolarisées** : communes situées hors des aires urbaines (**pôle urbain** et **couronne périurbaine**), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

## PRÉSENTATION

Pour étudier les villes et leur territoire d'influence, l'Insee a défini, en 1997, une nouvelle nomenclature spatiale, le zonage en aires urbaines (ZAU). Le zonage en aires urbaines est construit à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail pour mesurer l'influence des villes et distinguer l'espace à dominante urbaine de l'espace à dominante rurale. Il permet notamment de prendre en compte le phénomène de périurbanisation en s'appuyant sur l'attractivité en termes d'emploi.

Les aires urbaines constituent des ensembles plus larges que les unités urbaines.

Le recensement de la population de 1999 a permis d'actualiser le zonage en aires urbaines (ZAU), élaboré en 1997. Dans ces nouvelles délimitations, 45 millions d'habitants vivent dans une aire urbaine, et 48 millions dans l'espace à dominante urbaine. On dénombre 354 aires urbaines en 1999. La poursuite de l'urbanisation de la France métropolitaine se confirme. En effet, les aires urbaines se sont étendues aux communes en forte croissance démographique entre 1990 et 1999. De plus, la population a continué d'augmenter dans les territoires déjà urbains.

Le nouveau recensement de population (population millésimée 2007 en vigueur en 2010) permet à nouveau d'actualiser les chiffres de population des aires urbaines, tout en conservant leur découpage communal de 1999.

Les aires urbaines de plus de 100 000 habitants sont passées de 78 en 1999 à 80 en 2010. En 2010, les aires urbaines de Creil, de la Roche-sur-Yon, d'Évreux et d'Agen dépassent les 100 000 habitants, tandis que celles de Nevers et de Forbach passent sous le seuil des 100 000 habitants. Depuis 1999, le classement des 10 aires urbaines les plus peuplées se modifie également : l'aire urbaine de Bordeaux passe en 6<sup>e</sup> position devant l'aire urbaine de Nice.

### ●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Les données figurant dans ce chapitre sont établies par l'Insee.*

*Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*

## Aires urbaines dans leur délimitation 1999 Population municipale en vigueur en 2010 (millésimée 2007)

### Liste des 80 aires urbaines de plus de 100 000 habitants

N° de l'aire	Nom de l'aire urbaine	Population municipale	N° de l'aire	Nom de l'aire urbaine	Population municipale
001	Paris	11 836 995	040	Bayonne	231 917
002	Lyon	1 757 183	042	Poitiers	228 733
003	Marseille-Aix-en-Provence	1 618 368	043	Annecy	208 035
004	Lille <sup>(1)</sup>	1 163 939	044	Lorient	192 588
005	Toulouse	1 118 479	048	La Rochelle	186 271
007	Bordeaux	1 009 316	047	Saint-Nazaire	186 193
006	Nice	999 682	045	Montbéliard	180 034
008	Nantes	768 303	046	Troyes	179 148
009	Strasbourg <sup>(1)</sup>	641 852	049	Valence	176 185
010	Toulon	600 742	051	Angoulême	161 282
012	Rennes	577 676	050	Thionville	158 139
011	Douai-Lens	546 300	053	Chambéry	139 746
014	Grenoble	532 746	058	Béziers	137 809
013	Rouen	525 638	056	Niort	136 907
015	Montpellier	514 472	054	Chalon-sur-Saône	134 932
016	Metz	439 348	063	Vannes	134 892
018	Clermont-Ferrand	429 464	055	Chartres	133 137
017	Nancy	415 528	052	Boulogne-sur-Mer	132 842
019	Valenciennes <sup>(1)</sup>	399 144	062	Quimper	128 908
020	Tours	397 010	061	Saint-Brieuc	127 888
021	Caen	385 488	059	Arras	127 743
022	Orléans	369 518	057	Calais	126 294
023	Angers	345 789	060	Bourges	124 429
024	Dijon	336 812	067	Colmar	121 759
030	Avignon	317 142	066	Blois	120 418
025	Saint-Étienne	317 002	064	Cherbourg-Octeville	116 428
026	Brest	309 323	065	Maubeuge <sup>(1)</sup>	113 830
028	Le Mans	304 937	068	Tarbes	112 896
029	Reims	294 056	069	Compiègne	110 706
027	Le Havre	288 496	075	Laval	109 725
035	Perpignan	279 983	080	La Roche-sur-Yon	109 456
031	Mulhouse	279 863	076	Bourg-en-Bresse	109 089
032	Amiens	273 686	071	Belfort	108 678
033	Béthune	268 972	082	Agen	104 784
036	Limoges	263 648	070	Charleville-Mézières	104 243
034	Dunkerque	259 135	077	Beauvais	103 997
041	Genève (CH)-Annemasse <sup>(1)</sup>	249 797	072	Roanne	103 900
038	Nîmes	244 733	079	Creil	102 889
037	Besançon	236 056	081	Évreux	101 286
039	Pau	235 953	074	Saint-Quentin	101 109

37 681 819

Source : Insee, Recensement de la population

<sup>(1)</sup> Aire urbaine internationale, population de la partie située en France.

